



TRAVAUX AVENUE EDISON

Dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier », vous avez fait part de vos nombreuses idées pour améliorer et rendre plus agréables les espaces de votre quotidien.

Quoi ?

Dans le cadre de l'opération « Embellir votre Quartier », nous élargissons et végétalisons le trottoir de l'avenue Edison afin que les enfants, parents, riveraines et riverains bénéficient en toute sécurité d'espaces plus calmes, plus accessibles et moins pollués.

Où ?

Avenue Edison entre la rue Georges Eastman et la rue Nicolas Fortin.

Quand ?

Du 18 janvier au 24 février 2023.

Comment ?

- ⚠ Élargissement du trottoir avenue Edison, côté impair, sur les anciennes places de stationnement.
- ⚠ Création de 6 fosses d'arbres.
- ⚠ Aménagement d'une place élargie pour le stationnement des personnes en situation de handicap.

Les impacts :

- ⚠ Du 18 au 30 janvier 2023, la circulation au carrefour de l'avenue Edison et de la rue Nicolas Fortin sera neutralisée pour réaliser les travaux de désamiantage du revêtement de chaussée. (voir paragraphe ci-dessous).
- ⚠ Du 18 au 30 janvier 2023, la rue Nicolas Fortin et l'avenue Edison (entre l'avenue de Choisy et la rue Nicolas Fortin) seront mises en impasse depuis l'avenue de Choisy pour permettre la desserte interne.
- ⚠ Du 30 janvier au 20 février 2023, la circulation avenue Edison (entre le N° 65 et le N°61) sera en sens unique depuis la rue Nicolas Fortin vers la rue Georges Eastman.
- ⚠ Entre le 20 et le 24 février 2023, pendant une journée, la circulation du carrefour avenue Edison / rue Nicolas Fortin sera à nouveau neutralisée pour la mise en place du nouveau revêtement de chaussée.
- ⚠ Un cheminement piéton sera maintenu durant toute la durée des travaux.

Pourquoi désamianter ?

Une partie de la chaussée parisienne contient des traces d'amiante, utilisé jusqu'en 1997 afin de prolonger sa durée de vie. Lors du retrait du revêtement amianté, la Ville de Paris respecte un protocole très strict permettant de limiter la présence de fibres dans l'air. Ce travail est réalisé par des entreprises certifiées. L'amiante, emprisonné dans l'enrobé, ne présente pas de danger pour la santé.

CONTACTS

RÉALISATION

VILLE DE PARIS
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENT
SECTION TERRITORIALE DE VOIRIE – SUD EST
205, RUE DE BERCY, PARIS 12E

TÉL. 01 44 87 43 00

ENTREPRISES

SNTPP – CARDEM – REFLEX – SIGNATURE

**Plus d'infos
sur chantiers.paris.fr
et au 3975***

*SERVICE GRATUIT + LE PRIX NORMAL DE L'APPEL

PATIENCE ON EMBELLIT VOTRE QUARTIER